



## **MAIRIE D'ARTAIX 71110**

### **Compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix neuf janvier, le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la salle communale, sous la présidence de Monsieur le Maire, NEVERS Éric.

**Date de convocation** : 10 janvier 2023

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux** : 10

Mesdames BACHELET Nathalie, GONNARD Catherine, HILT Sabine et PAQUELIN Clémence.

Messieurs NEVERS Eric, CROISIER Eric, NOTTIN Jean-Pierre, CHERVIER Daniel, SABOT Bruno et VERNIOL Alain.

**Étaient excusés** :

**Excusés : Procurations : Votants : 10**

**Secrétaire de séance : Sabine Hilt**

**Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19 h 30.**

Monsieur le Maire remercie la presse et les conseillers municipaux de leur présence.

#### **Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion.

### **Ordre du jour**

#### **Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal**

- 1. Présentation du projet de festival de musique par M. Perrot**
- 2. Délibération décision modificative 2**
- 3. Délibération travaux façade**
- 4. Délibération prix assainissement**
- 5. Délibération subvention chambre des métiers**
- 6. Prêt bancaire tracteur**
- 7. Sens de circulation rue Rabot**
- 8. Mutuelle agents communaux**
- 9. Gyrophare adjoints + gyrophare tracteur bleu**
- 10. Location Spiterri**
- 11. Devis de cheminée**
- 12. Commerce ambulant**
- 13. Fibre**

#### **Questions diverses :**

##### **1. Présentation projet festival**

L'association French Lion connection, représentée par 4 personnes (membres du bureau), est venue présentée le projet d'un festival de Dub Sond Systeme pour le week end du 23 et 24 juin 2023.

Les membres de l'associations ont évoqué de nombreux sujets comme la sécurité, les accès et abords, les nuisances, la gestion des déchets.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, valide la tenue du festival le week end du 23 et 24 juin 2023 au stade d'Artaix.

*(La délibération porte la référence D2023-02)*

##### **2. Délibération DM2**

Une décision modificative est nécessaire afin de clôturer les comptes de fin d'année.  
La proposition de décision modificative est la suivante.

PROPOSITION DM ARTAIX							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
7391172	150,00						
615231	-150,00						
	0,00		0,00		0,00		0,00
			0,00				0,00

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents,  
Approuve la décision modificative de 150 € du compte 615231 vers les comptes 7391172.  
(La délibération porte la référence D2023-01)

### **3. Délibération travaux façade**

Le maire présente le devis pour la réfection des façades. Une réflexion est engagée autour des travaux éventuels de la toiture. M. le Maire indique que la toiture est en bon état.

Après avoir présenté un état des comptes de l'année 2022, des débats sont engagés autour des orientations budgétaires de 2023 en particulier au sujet du Sivom, dont le fctva va revenir aux communes à compter de 2023, une augmentation des cotisations est donc à l'ordre du jour.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, valide le devis pour la rénovation des façades d'un montant de 50191.54 € ttc.  
(La délibération porte la référence D2023-03)

### **4. Délibération prix assainissement**

Le prix d'assainissement collectif n'a pas été revu depuis 8 ans. Pour rappel ces cotisations permettent l'entretien des conduites et de la lagune. L'idée est de suivre le taux d'inflation de l'année 2022 soit 6%. Ce qui porte le montant de la part fixe à 26 € et à 0.33 € le m<sup>3</sup> la part variable.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, valide la modification des tarifs de l'assainissement  
(La délibération porte la référence D2023-04)

### **5. Délibération subvention chambre des métiers**

La chambre des métiers Lyon Rhone, a adressé une demande de subvention de 125€ pour un jeune en formation. Le Maire rappelle que la mairie a pour habitude de financer les établissements eux même et non les chambres professionnelles.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, ne valide pas la subvention pour la chambre des métiers.  
(La délibération porte la référence D2023-05)

### **6. Prêt bancaire tracteur**

Le maire indique que des prospections sont en cours pour un emprunt pour le financement du tracteur.

## **7. Sens de circulation rue Rabot**

Le maire propose de modifier le sens de circulation de la rue Gabriel Rabot et ainsi de supprimer le sens interdit et permettre le détournement des camions qui livrent dans le bourg et quoi ne peuvent pas passer sous l'aqueduc

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, ne valident pas le changement de sens de la rue Rabot

*(La délibération porte la référence D2023-06)*

## **8. Mutuelle agents communaux**

Le maire indique qu'il souhaitait rattachement à la mutuelle départementale. Les prospections sont en cours.

## **9. Gyrophare adjoints + gyrophare tracteur bleu**

Le maire propose l'achat de gyrophares magnétiques pour la signalisation sur les accidents, ainsi que l'achat d'un gyrophare bleu pour le tracteur pour le déneigement. Le conseil valide cet achat.

## **10. Location Spiterri**

Le financement des appartements est compromis dans l'ancienne mairie. Toutefois une demande de dépôt de garde meubles a été formulée

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, valide le prix du dépôt garde meuble dans l'ancienne mairie pour 40€ par mois.

*(La délibération porte la référence D2023-07)*

## **11. Devis de cheminée**

M. Le Maire présente le devis pour la dépose de la cheminée de la bibliothèque. Le montant s'élève à 1251.41€.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, valide le devis pour la dépose de la cheminée

*(La délibération porte la référence D2023-08)*

## **12. Commerce ambulant**

Le maire indique qu'un commerce ambulant sera présent sur la commune le jeudi de 11h à 12h sur la place de l'école. A terme ce commerce se déplacera directement à domicile.

## **13. Fibre**

Le déploiement de la fibre semble terminé. Les usagers devraient bientôt être démarchés pour l'installation à leurs domiciles.

Questions diverses :

- Une réflexion est engagée autour de la bascule, un coup de vernis doit être mis en œuvre ainsi que sur les panneaux, il est proposé que Mémoire d'outre loire s'occupe de ce chantier, la mairie financera les fournitures.
- Organisation cérémonie Rabot 25/02/2023 : un point est fait sur l'avancement de la cérémonie les invitations vont être lancées prochainement
- Souffleur : Eric Croisier regarde pour trouver un souffleur à prix convenable.
- Candélabres : Il est proposé de les revendre à un ferrailleur qui doit être contacté prochainement
  
- Le prochain conseil municipal est fixé au 23 février 2023 à 19h30.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

**Le Maire, ERIC NEVERS**

**CM du 19 janvier 2023**

Nathalie	BACHELET	
Daniel	CHERVIER	
Eric	CROISIER	
Catherine	GONNARD	
Sabine	HILT	
Eric	NEVERS	
Jean Pierre	NOTTIN	
Clémence	PAQUELIN	
Bruno	SABOT	
Alain	VERNIOL	